

Refondation de l'Éducation Prioritaire

Le ministre Vincent PEILLON et la ministre déléguée George PAU-LANGEVIN ont annoncé jeudi 16 janvier 2014 un ensemble de 14 mesures pour « refonder l'éducation prioritaire ».

Les Réseaux d'Éducation Prioritaire, REP (100 à la rentrée 2014 puis un millier à la rentrée 2015 dont 350 particulièrement difficiles (= REP+)) associeront écoles et collèges. Le nombre de 350 correspond au nombre actuel des collèges ECLAIR.

Les moyens seront attribués à chaque réseau en fonction de la « difficulté sociale ».

Le détail des annonces

1 – Le cadre

Sans surprise, le référentiel s'ancre dans la « refondation » ministérielle.

- Enseigner plus explicitement les « compétences » requises pour maîtriser le « socle commun ».
- Les classes hétérogènes seront la règle.
- Accompagnement du travail des élèves.
- Continuité école-collège.
- Création de groupes de prévention contre le décrochage.
- Le travail en équipes éducatives sera favorisé.

Chaque « réseau » construira un projet basé sur ce référentiel.

2 – Les 14 « mesures clé »

Elles sont organisées autour de trois axes : pour les élèves, les personnels, les structures (réseaux)

Axe 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

Mesure 1 - La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau.

Mesure 2 - "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école.

Mesure 3 - Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième.

Mesure 4 - L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire (dispositif numérique d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais).

Mesure 5 - Développer l'ambition et la curiosité des élèves.

Mesure 6 - Le développement d'internats de proximité pour les collégiens.

Axe 2 - Des équipes éducatives formées, stables et soutenues

Mesure 7 - Du temps pour travailler ensemble dans les réseaux les plus difficiles (formation, travail en équipe, suivi des élèves) :

- ▶ au collège : une heure et demie par semaine
- ▶ en primaire : 9 jours par an

Mesure 8 - Un plan de formation continue et d'accompagnement trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles,

- ▶ experts de terrain pour accompagner les équipes,
- ▶ tutorat pour les nouveaux enseignants.

Mesure 9 - Des incitations pour stabiliser les équipes

- ▶ des indemnités revalorisées (+ 50% à la rentrée 2015 dans les REP et + 100% dans les REP+),
- ▶ une carrière valorisée (notamment l'accès à la Hors classe), après une « période significative » passée en éducation prioritaire,
- ▶ affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif.

Axe 3 - Un cadre propice aux apprentissages

Mesure 10 - Des projets de réseau pérennes et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués seront garantis pour une durée de 4 ans.

Mesure 11 - Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux.

Mesure 12 - Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école.

Mesure 13 - 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire.

Mesure 14 - Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles.



L'ANALYSE DE LA FAEN

Ces annonces sont faites au moyen d'une opération de communication destinée à les présenter sous un jour particulièrement avantageux et **laissant dans l'ombre les aspects négatifs ou susceptibles de fâcher ainsi que les questions difficiles** auxquelles les personnels sont pourtant en droit d'avoir des réponses avant de s'engager.

Avant d'applaudir, **il convient donc de déceler le non-dit, l'implicite** et, dans ce qui est dit, différencier les moyens réellement nouveaux de ceux qui seraient retirés ailleurs, sur les autres établissements et aux autres personnels.

Le ministre parle en effet de **transférer des moyens** sans préciser ni leur origine, ni leur importance. On se souvient de la révolte des professeurs de CPGE en décembre.

Les responsables de la FAEN ont fait ce travail minutieux d'analyse.

Ce plan traduit incontestablement **un effort financier et des aspects positifs, notamment pour les écoles**. Mais le chiffrage des mesures, sur plusieurs années, nous paraît exagéré et **de nombreuses questions aux conséquences importantes restent sans réponse officielle claire**.

1- **5 à 8 % des collègues quitteront l'éducation prioritaire**. Il serait honnête d'indiquer lesquels, et la date de leur sortie du dispositif.

2- La distinction REP/REP+ se traduira par **une différence de moyens attribués**. Les collègues, aujourd'hui dans l'éducation prioritaire, qui seront classés REP conserveront-ils au moins leurs moyens actuels ?

3- Compte-tenu de l'augmentation prévue du nombre des élèves dans les écoles, les créations annoncées n'entraîneront-elles pas, en contrepartie, **une augmentation des effectifs de certaines classes** ?

4- Le ministre ne donne **aucune indication sur la charge globale de travail** que représenteront la mise en place de ces réseaux, des nouvelles pédagogies, l'accompagnement des élèves, la concertation... **L'horaire de service risque fort d'exploser**, piégeant les personnels.

5- De la même façon, **les heures annoncées pour la concertation** dans les collèges risquent de ne pas être dégagees mais payées en heures supplémentaires. Une heure et demie hebdomadaire en collège et 9 jours dans les écoles pour la concertation, le suivi... **paraissent à l'évidence insuffisants ; la FAEN demandait et continue de demander le double**.

6- **L'accès facilité à la hors classe** pour les professeurs des REP sera appliqué au détriment des promotions des professeurs des autres établissements si les contingents ne sont pas augmentés.

Aucun engagement n'est pris dans ce sens. De plus, l'expression « après une période significative passée dans l'éducation prioritaire » traduit **le refus du ministre de prendre des engagements chiffrés et le renoncement des syndicats à exiger qu'il le fasse**.

7- Tous les personnels ont en principe droit à une **formation continue**. Le ministre ne précise pas si les 3 journées annuelles attribuées aux seuls personnels des REP+ s'ajouteront à celles auxquelles ils ont déjà droit ou si elles s'y substitueront.

8- Il est fort regrettable que **les lycées des secteurs de ces réseaux, notamment les lycées professionnels, ne soient pas impliqués** dans ces dispositifs.

En conclusion : des annonces comportant des éléments positifs mais qui présentent des risques potentiels non négligeables et qui laissent trop de questions sans réponses pour ne pas déboucher sur des conflits ultérieurs.

Nous ne saurions nous joindre au concert de louanges syndicales concernant un dispositif qui présente autant d'incertitudes.

PAIES et PENSIONS en 2014

Nous publions chaque année un calendrier indiquant mois par mois les dates exactes de versement des salaires et pensions.

Le calendrier national pour 2014 est le suivant.

Certaines banques créditent les comptes avec un ou deux jours de retard par rapport à celles indiquées ci-dessous.

Mois de :	Dates de valeur	
	paie	pension
janvier	29/01	30/01
février	26/02	27/02
mars	27/03	28/03
avril	28/04	29/04
mai	28/05	30/05
juin	26/06	27/06
juillet	29/07	30/07
août	27/08	28/08
septembre	26/09	29/09
octobre	29/10	30/10
novembre	26/11	27/11
décembre	22/12	23/12